

Questions orales

M. le Président: La députée aurait-elle l'obligeance, par respect pour le Parlement, de simplement retirer ce qu'elle vient de dire?

Mme Copps: Je retire ma question.

M. Clark (Yellowhead): Oh, non.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! Selon la députée, elle a posé une question. Selon moi, elle a fait une affirmation. Elle a dit à la Chambre qu'elle retirait ses paroles. La présidence s'estime satisfaite. Je donne la parole au député de Winnipeg—Birds Hill.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE**LES RÉACTEURS NUCLÉAIRES CANADIENS—LES PRÉCAUTIONS PRISES POUR EN ASSURER LA SÉCURITÉ**

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Sans établir d'analogies dépourvues d'esprit critique entre la technologie nucléaire soviétique et la technologie nucléaire canadienne, le ministre pourrait-il nous dire s'il accepte sans réserve les assurances de l'Énergie atomique du Canada Ltée et d'Hydro Ontario que rien de semblable ne pourrait se produire chez nous, ou le gouvernement du Canada a-t-il élaboré par exemple des projets d'évacuation d'urgence pour le cas où il se produirait quelque chose de semblable ici?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous recevons de plus en plus de renseignements au sujet de l'accident tragique survenu en URSS. Il nous incombe, en tant que citoyens du Canada et citoyens du monde, de prendre toutes les précautions possibles; aussi avons-nous incorporé à notre système tout ce qui était humainement possible d'y incorporer en fait de mesures sécuritaires en s'appuyant sur la technologie, sur les meilleurs avis disponibles et sur des gens conscients de leur responsabilité sociale. Tout comme vraisemblablement le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et tous ceux qui oeuvrent au sein de ce secteur, je puis donner au député et à tous les Canadiens l'assurance que toutes les précautions ont été prises. Je puis également lui donner l'assurance que nous recourrons à toutes les méthodes à notre disposition, et à toute mise à jour de ces méthodes que nous pourrions envisager après la tragédie survenue en URSS, pour nous assurer que tout est en place pour le cas où une urgence se produirait.

LES PLANS DE RÉPONSE À UNE URGENCE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Outre les mesures de sécurité qui sont prises pour éviter un accident, monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer quels plans existent ou seront mis en oeuvre pour le cas où notre technique s'avérerait aussi imparfaite que l'autre et qu'il y avait un accident? En outre, pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage

maintenant de respecter la promesse qu'un précédent gouvernement conservateur et son parti ont faite à maintes occasions d'ordonner une enquête publique complète sur le rôle de l'énergie nucléaire au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour ce qui est de la seconde partie de la question, monsieur le Président, je ne puis faire de déclaration au nom du gouvernement, et le député comprendra sûrement pourquoi.

Quant à la première partie de la question, compte tenu de ce qui est arrivé en URSS, nous avons immédiatement mis en oeuvre le plan fédéral de réponse à une urgence nucléaire. Afin de venir en aide aux Canadiens, nous avons également ouvert une ligne téléphonique d'urgence. Tout Canadien peut composer le numéro 998-3624 pour obtenir de nouvelles assurances. Tout plan à long terme devrait être élaboré, en tenant compte de ces événements et d'autres semblables.

* * *

[Français]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**ON DEMANDE S'IL EST LÉGITIME QUE LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE SOIT ENCORE CHARGÉ DU DOSSIER AYANT TRAIT À LA PRIVATISATION DE LA CANADAIR**

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre s'il trouve légitime que le ministre de l'Expansion industrielle régionale soit encore chargé du dossier de la privatisation de la Canadair, quand on sait—alors que le chat est sorti du sac—que le ministre est pieds et poings liés avec le président de l'acheteur potentiel *Magna International Inc.* qui l'a sauvé de la faillite en l'aidant à obtenir un prêt sans intérêt.

Le conflit d'intérêts, ici, crève les yeux, monsieur le Président. J'aimerais donc savoir si le vice-premier ministre pourrait nous dire s'il trouve cela légitime que le ministre soit encore chargé de ce dossier?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non seulement le député dénature les faits dans son entrée en matière, mais il ne comprend rien au processus de privatisation. Celui-ci est confié à un groupe de travail ministériel relevant du président du Conseil du Trésor dont le cabinet examine ensuite les conclusions et les approuve s'il est d'accord. Le cas de Canadair ne diffère absolument pas de celui des autres sociétés qui ont ainsi été étudiées, notamment Les Arsenaux canadiens Limitée, dont la Chambre a autorisé dernièrement la privatisation.

[Français]

LA TRANSPARENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. La transparence exige un peu plus que cela.